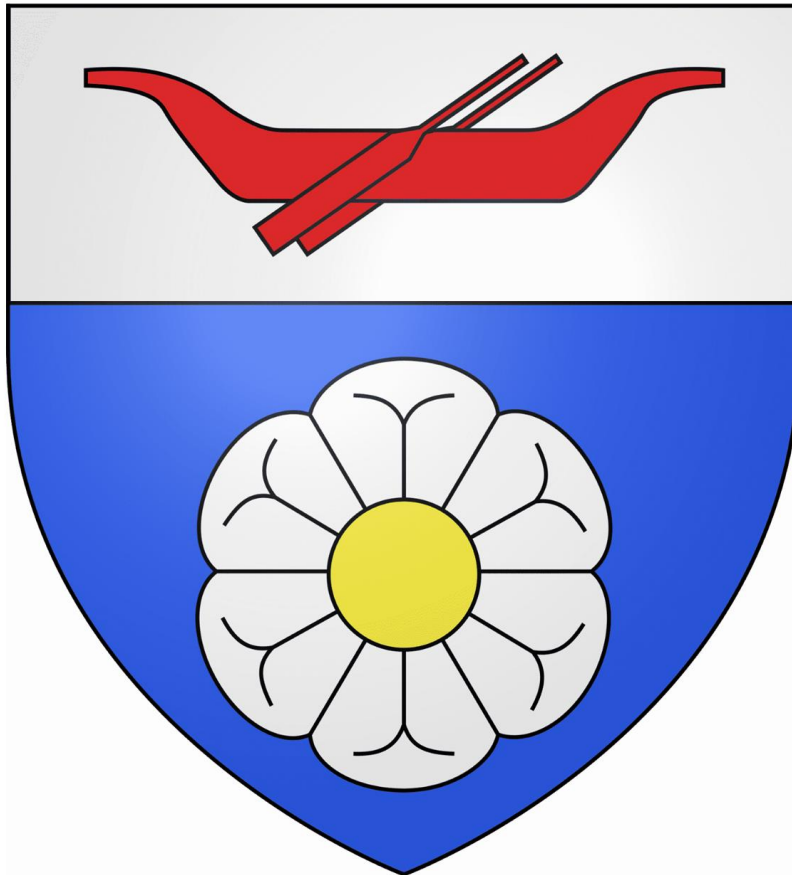
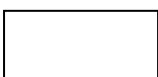


SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL



**DU MERCREDI 05 JUIN 2024 A 20H A LA
MAIRIE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le Conseil Municipal s'est réuni le 05 juin 2024 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry LITZLER, Maire.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et salue le public, ainsi que le représentant de la presse écrite.

Il précise qu'il n'y a eu aucune question concernant l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h

Présents :

Monsieur Thierry LITZLER, Mme Nadine WOGENSTAHL, M. Rodolphe SCHIBENY, Mme Sandrine POLLINA, M. Denis RAMSTEIN, M. Georges MUHLEBACH, M. Farid BOUDELAL, M. Nicolas DEBARRE, M. Frédéric HAEGELE, Mme Cathie SIGRIST-LABAS, Mme Valérie VONARX, M. Stéphane REIBEL, Mme Sophie GALKINE et M. Gilles BISSELBACH

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

M. Ronald SCHNEEMANN.

Absent non excusé :

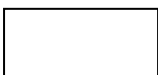
Absents excusés ayant donné procuration :

M. Florian URFFER qui a donné procuration à M. Denis RAMSTEIN
M. Richard WERY qui a donné procuration à M. Thierry LITZLER
Mme Stéphanie BAHRIA-MENWEG qui a donné procuration à Mme Nadine WOGENSTAHL
Mme Gaëlle FREY qui a donné procuration à M. Frédéric HAEGELE

Secrétariat de la séance :

Mme Cathie SIGRIST-LABAS, Conseillère Municipale.
M. Nicolas BIRY - Adjoint Administratif

Avant de démarrer l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le Maire propose de respecter une minute de silence en la mémoire de M. Jean-Pierre ALLAIS, Maire de Laglorieuse depuis 2017, qui est décédé le 09 mai dernier à l'âge de 75 ans.



ORDRE DU JOUR

**POINT 1- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

1.01 Approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du
10.04.2024

POINT 2 – AFFAIRES SCOLAIRES

2.01 Fusion des écoles – création d’un groupe scolaire

**POINT 3 – PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET
D’INFORMATION DES DEMANDEURS 2024-2030 DE SAINT-LOUIS
AGGLOMERATION**

3.01 Avis de la Commune sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et
d’Information des Demandeurs (PPGDID) 2024-2030 de Saint-Louis
Agglomération

**POINT 4 - RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITES
TECHNIQUES**

**POINT 5 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS
AGGLOMERATION-TERRES D’AVENIR**

POINT 6 - RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES

POINT 7 - INFORMATIONS OFFICIELLES

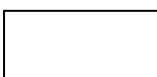
POINT 8 - CALENDRIER

POINT 9 - DIVERS

SEANCE A HUIS CLOS

POINT 1 - PERSONNEL COMMUNAL

POINT 2 - DIVERS



POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024.

1.01 Approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 10 avril 2024

Monsieur le Maire indique qu'aucune question écrite n'a été reçue en Mairie et demande si le compte-rendu de la séance du 10 avril 2024 soulève des observations à l'oral.

Mme Cathie SIGRIST-LABAS estime que le compte-rendu n'est pas fidèle aux échanges qui ont eu lieu et à ce que la presse en a repris.

Elle rappelle que M. SCHNEEMANN est parti avant la fin de la séance, ce qui n'est pas indiqué dans le compte-rendu, selon elle.

Après vérification, la mention du départ de M. SCHNEEMANN figure bien dans le compte-rendu en page 18.

Par ailleurs, Monsieur le Maire répond que cette observation n'engage que l'élue en question.

Aucune autre observation ni question n'est formulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés (14 voix POUR - 4 ABSTENTION : Mmes GALKINE et SIGRIST-LABAS, MM. BISSELBACH et REIBEL) :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 10 avril 2024.

POINT 2 – AFFAIRES SCOLAIRES

2.01 Fusion des Ecoles – Création d'un groupe scolaire

L'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département ».

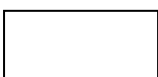
Monsieur le Maire expose :

Le projet de fusion des écoles de Rosenau a été initié à la demande de l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-Louis, Mme Sarah HINTERLANG, basée 1 rue Alexandre Lauly à (68300) Saint-Louis, lors d'un rendez-vous qui s'est tenu en mairie le 15 avril 2024.

Cette réunion a permis d'évoquer les avantages d'une telle fusion en présence des directrices de l'école élémentaire « Les Etangs » et de l'école maternelle « Les Roseaux ».

Attache a été prise avec les élues référentes de la ville de Kembs où pareille opération a été menée à Kembs village pour la rentrée 2023-2024.

Le projet et les différents éléments ont été présentés en municipalité en dates du 22 avril 2024 et 13 mai 2024. La Municipalité a rendu un avis favorable.



Madame Nadine WOGENSTAHL explique que ce projet a ensuite été présenté aux membres de la commission des « Affaires Scolaires » en date du 14 mai 2024. A l'issue des échanges, les membres de la commission ont rendu à l'unanimité un avis favorable.

En effet, il ressort des informations reçues que la création d'un groupe scolaire permettrait d'harmoniser la gestion et l'organisation des écoles de la Commune, ce qui serait bénéfique pour les élèves et permettrait à la collectivité d'avoir un interlocuteur unique. De plus, cela assurerait un suivi du projet pédagogique de la petite section jusqu'au CM2.

Enfin, la création de ce groupe scolaire sécurisera le maintien des 9 classes puisque les effectifs seront appréciés à l'échelle du groupe scolaire.

Il y aurait par conséquent une direction unique pour le groupe scolaire, qui serait basée dans le bâtiment de l'école élémentaire « Les Etangs » sis au 10 rue d'Istein car le bureau de direction y est plus grand et mieux adapté.

Lors de la réunion de la Commission « Affaires Scolaires » du 14 mai 2024, plusieurs dénominations ont été proposées :

1. Groupe scolaire « Les Etangs et les Roseaux »
2. Groupe scolaire « Les Roseaux des Etangs »
3. Groupe scolaire « Les Etangs aux Roseaux »

La Commission « Affaires Scolaires » a validé à l'unanimité la proposition n°1 : Groupe scolaire « Les Etangs et les Roseaux », afin de garder les noms historiques des deux écoles et de montrer que chaque école aura toute sa place au sein du groupe.

La fusion serait effective à compter de la rentrée 2024/2025.

Monsieur le Maire ouvre le débat et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

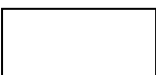
Aussi il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de donner un avis favorable à la fusion de l'école maternelle « Les Roseaux » et de l'école élémentaire « Les Etangs » à compter de la rentrée 2024-2025
- ✓ d'approuver le lieu de direction dans le bâtiment de l'école élémentaire « Les Etangs » sis au 10 rue d'Istein
- ✓ d'approuver la dénomination Groupe scolaire « Les Etangs et les Roseaux », tel que proposé par la Commission « Affaires Scolaires »
- ✓ de transmettre une copie de cette délibération à M. le Préfet du Haut-Rhin, à Mme l'inspectrice d'Académie et au bureau des moyens de la division du 1^{er} degré de l'IEN

Madame SIGRIST-LABAS rappelle que des élus sont partie prenante, car parents d'élèves, et devraient donc s'abstenir.

Monsieur le Maire lui répond que non dans la mesure où il n'y a pas d'enjeux financiers pour cette décision, ce que confirme Mme GALKINE qui a été interrogée sur le sujet par Monsieur le Maire en sa qualité de Directrice Générale des Services Adjointe de la commune voisine de Bartenheim.

Devant l'insistance de Mme SIGRIST-LABAS, et afin d'éviter toute polémique, les élus concernés décident de s'abstenir.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés (14 voix POUR - 4 ABSTENTION : Mmes BAHRIA-MENWEG, WOGENSTAHL, SIGRIST-LABAS, et M. Gilles BISSELBACH) :

- **DONNE** un avis favorable à la fusion de l'école maternelle « Les Roseaux » et de l'école élémentaire « Les Etangs » à compter de la rentrée 2024-2025
- **APPROUVE** le lieu de direction dans le bâtiment de l'école élémentaire « Les Etangs » sis au 10 rue d'Istein
- **APPROUVE** la dénomination Groupe scolaire « Les Etangs et les Roseaux », tel que proposé par la Commission « Affaires Scolaires »
- **TRANSMETTRA** une copie de cette délibération à M. le Préfet du Haut-Rhin, à Mme l'inspectrice d'Académie et au bureau des moyens de la division du 1^{er} degré de l'IEN

POINT 3 – PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS 2024-2030 DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

3.01 Avis de la Commune sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) 2024-2030 de Saint-Louis Agglomération

Instauré par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) a pour objet de définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs, en fonction des besoins et des circonstances locales.

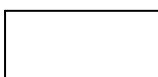
Document obligatoire pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale doté d'un Programme Local de l'Habitat approuvé, le PPGDID vise à faciliter l'accès des ménages, éligibles, à un logement social et à leur permettre de réaliser les différentes étapes de leurs parcours résidentiels au sein du parc public.

Répondre à ces enjeux revêt d'autant plus d'importance dans l'agglomération de Saint-Louis que le marché de l'immobilier y est particulièrement tendu. En effet, la forte attractivité résidentielle du territoire, alimentée par la dynamique de développement de la métropole bâloise, génère des besoins conséquents en logements que le parc existant ne parvient pas à satisfaire totalement.

Cela a pour conséquence de faire grimper le prix des logements à des niveaux très élevés et en décalage avec les capacités de la majeure partie des ménages qui ne tirent pas leur revenu d'une activité exercée en Suisse.

Aussi, dans ces conditions, se loger à un prix abordable devient de plus en plus difficile dans les communes de Saint-Louis Agglomération (SLA), notamment pour les ménages les plus modestes et précaires, les jeunes, les personnes âgées, certains salariés d'entreprises locales ou certaines catégories d'agents de la fonction publique.

Elaboré par la Communauté d'Agglomération, avec le concours de ses communes membres, des bailleurs sociaux et des réservataires de logements sociaux, le PPGDID comporte des dispositions permettant de simplifier certaines démarches à effectuer par les demandeurs d'un logement social, d'améliorer la gestion et le traitement de leur dossier et de rendre les



dispositifs d'accès au parc social et les procédures d'attribution plus lisibles et transparents. En ce sens, le PPGDID vient compléter et conforter les actions engagées au titre de la Convention Intercommunale d'Attribution adoptée le 15 mars 2023, et les moyens mis en œuvre dans le cadre du Programme Local de l'Habitat approuvé le 14 décembre 2022.

Conformément aux attendus réglementaires, le contenu du plan s'articule autour des 4 volets suivants :

- L'accueil, l'information des demandeurs et l'enregistrement de leur dossier ;
- La gestion partagée de la demande ;
- La cotation de la demande ;
- La gouvernance et le pilotage du plan.

La déclinaison opérationnelle des orientations du PPGDID s'appuiera sur un programme d'actions partenariales, dont la mise en œuvre est programmée sur la durée totale du plan, soit sur la période 2024-2030.

Conformément à l'article R441-2-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PPGDID doit être soumis à l'avis des communes et des autres membres de la Conférence Intercommunale du Logement de SLA, puis à celui de l'Etat, avant d'être adopté par le Conseil de Communauté.

L'avis est à rendre dans un délai de 2 mois à compter de la date de saisine. Passé ce délai, les avis reçus seront réputés favorables.

Monsieur le Maire demande si ce PPGIDD soulève des questions ou des observations, ce qui n'est pas le cas.

Toutefois Mme SIGRIST-LABAS signale qu'elle va s'abstenir car elle est membre de la Commission « Logement » de SLA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés (17 voix POUR - 1 ABSTENTION : Mme SIGRIST-LABAS) :

- **DONNE** un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) 2024-2030 de Saint-Louis Agglomération.

POINT 4 - RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITES TECHNIQUES

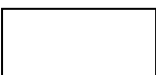
Activité économique et développement durable

Il n'y a pas eu d'actualité ou de projet nécessitant d'organiser une réunion.

Aménagement urbain et travaux

Là non-plus pas de réunion, mais Monsieur le Maire profite pour donner deux informations :

- Le chantier de construction du cabinet de kinésithérapie a démarré et le gros œuvre est pratiquement achevé.



- Le mât de l'antenne 4G a été mis en place et l'antenne de l'opérateur Orange est déjà installée. L'opérateur Free a également déjà déposé son dossier de demande et Bouygues et SFR le finalisent (antenne commune). Les travaux de raccordement à la fibre et au réseau électrique devraient être finis d'ici fin de semaine prochaine et l'antenne pourrait être opérationnelle pour fin juin. Autrement dit, dès que l'ARCEP aura donné son autorisation, les opérateurs pourront émettre.
En parallèle, toutes les personnes ayant fait réaliser des relèves d'ondes verront le bureau d'études revenir pour réaliser de nouvelles mesures une fois que l'antenne sera opérationnelle afin de vérifier l'évolution des mesures et la conformité à la réglementation. La commune en fera de même pour les bâtiments communaux.

Cadre de vie et patrimoine

Monsieur le Maire revient sur la Journée Citoyenne qui a fêté ses 10 ans à Rosenau le 1^{er} juin dernier, et qui a été une réussite. Près de 130 bénévoles se sont relayés sur l'ensemble de la journée.

Monsieur le Maire relève en partie 3 ateliers :

- Les bénévoles du FC Rosenau 1946, association nouvellement créée, qui ont œuvré à la remise en état du club house et de la main-courante.
- Les bénévoles du Club Bouliste qui se sont chargés de refaire le préau.
- Les ados de la Commune qui ont fait un sacré coup de propre dans leur futur local rue de Kembs.

Madame WOGENSTAHL fait le bilan des autres missions qui ont été confiées aux bénévoles : fleurissement des jardinières, des suspensions, des massifs, résorbassions des nids de poule dans certaines rues, distribution du Fil de l'Au, du Mieux Ensemble et d'un flyer pour la journée Sport pour Tous, préparation du repas...

Madame SIGRIST-LABAS demande si le « tri » a été fait afin de savoir le nombre de personnes de Rosenau et de personnes extérieures. Monsieur le Maire lui répond que non, il n'y a pas de « tri » d'effectué puisque tous les bénévoles étaient les bienvenus.

Madame SIGRIST-LABAS pense que les bénévoles des associations et les agents communaux ont été « obligés » à venir à cette journée citoyenne. Madame WOGENSTAHL lui fait remarquer que les membres du FC Rosenau 1946 se sont proposés d'eux-mêmes pour effectuer les travaux des infrastructures du club. Monsieur le Maire trouve quant à lui les propos de Mme SIGRIST-LABAS déplacés.

Affaires sociales

Madame WOGENSTAHL annonce que les devis ont été lancés pour les colis des Aînés et réunira la commission fin juin ou début juillet pour faire le choix.

Affaires scolaires

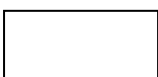
Comme évoqué au point 2.01, la commission affaires scolaires a été réunie le 14 mai dernier.

Madame WOGENSTAHL annonce qu'un conseil d'école extraordinaire est prévu le 24 juin prochain en présence de l'inspectrice d'académie, avec 3 points à l'ordre du jour :

- Le rendu de l'audit pédagogique
- La présentation du projet de fusion
- Le conseil d'école « classique »

Communication

Monsieur RAMSTEIN annonce qu'une nouvelle session de formation à l'outil informatique à l'attention des séniors sera organisé le 15 juin prochain à 14h. 5 personnes sont déjà inscrites, il s'agit là du maximum afin d'encadrer et former au mieux nos séniors. Les retours sont plus que positifs.



Vie associative, animation et solidarités

Monsieur SCHIBENY a réuni les membres de la commission le 04 juin afin de travailler sur les subventions 2024 aux associations communales et organismes sociaux. Les propositions seront soumises aux votes lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Cette commission a également été l'occasion de travailler sur la préparation de la journée Sport pour Tous du 08 juin et de la Fête Tricolore du 13 juillet.

Commission de contrôle des listes électorales

La commission s'est réunie le 16 mai dernier sous la présidence de M. WERY. Les membres ont pu constater la conformité de toutes les demande d'inscriptions en prévision des élections européennes du 09 juin prochain.

Commission Communale des Impôts Directs

La CCID s'est tenue le 25 mars dernier. Le quorum a été atteint et nous n'avons pas eu de remarques des services de l'Etat ni de la DGFIP.

Commission Communale Consultative de la Chasse et Commission de Dévolution

La 4C a eu lieu le 25 mai dernier afin d'ouvrir les offres reçues dans le cadre du renouvellement du bail de chasse. Cette 4C a été suivi d'une commission de dévolution comme le prévoit la réglementation.

Suite à ces deux commissions, des contacts seront pris avec la Fédération des Chasseurs et des propositions seront faites aux élus pour le Conseil Municipal de juillet.

POINT 5 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION-TERRES D'AVENIR

Monsieur le Maire annonce les dates de réunions suivantes :

- 11/06 : Commission Eau à l'Escale
- 12/06 : Conférence des Maires
- 25/06 : Réunion des régies eau / assainissement
- 26/06 : Conseil d'agglomération

Madame GALKINE annonce qu'une réunion de la Commission Habitat s'est tenue le 24 mai dernier. Elle s'y est excusée pour raisons personnelles.

Madame POLLINA a quant à elle été invitée à la réunion de la Commission Sport de ce soir. Elle s'y est également excusée, ayant fait le choix d'être présente au conseil municipal.

POINT 6 - RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES

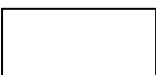
Madame SIGRIST-LABAS a participé ce jour au conseil d'Administration de la Petite Camargue Alsacienne.

Tout se passe bien au niveau de la réserve.

Seul point à déplorer, ils ont subi beaucoup de pertes au niveau de la population de saumon du fait de la chaleur.

Un retour a été fait sur l'assemblée générale qui a eu lieu au printemps à Blotzheim.

La réserve a également fait l'acquisition d'un terrain et a un projet de 18 000 m² sur le bras du Lachen.



POINT 7 - INFORMATIONS OFFICIELLES

Monsieur le Maire annonce que Mme SIGRIST-LABAS a déposé un recours au Tribunal Administratif contre la Commune. En effet, elle attaque l'arrêté de retrait de délégation qui a été pris, ainsi que la délibération du Conseil Municipal lui retirant son titre d'Adjointe au Maire.

L'affaire étant à présent devant le tribunal, ce sujet ne doit plus être abordé en séance publique.

Monsieur le Maire a signé la convention avec la SCI SCA pour la mise à disposition du parking pour le futur cabinet de kinésithérapie.

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire a également signé une convention d'une durée de 3 ans avec les nouveaux propriétaires de la pizzeria « Au Moulin » afin de leur mettre à disposition le terrain communal qui leur sert de parking, et ce pour des raisons de sécurité en évitant le stationnement des véhicules le long de la route du Sipes.

Monsieur le Maire annonce enfin que Rosenau accueillera le 19 juin 2024 la finale départementale du Challenge de prévention routière. Les meilleurs élèves du département se départageront sur un circuit qui sera installé dans la plaine sportive. Les 2 meilleurs élèves recevront un vtt (un offert par la Commune, le second par l'assureur partenaire de l'opération).

POINT 8 - CALENDRIER

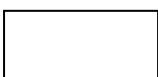
- 08/06 : Journée Sport pour Tous de 10h à 17h à la Plaine Sportive
- 09/06 : Elections européennes, ouverture des bureaux de votes de 10h à 18h
- 14/06 : Fête des écoles
- 18/06 : Réunion de travail à 20h pour la révision du règlement intérieur du Conseil Municipal. Tous les membres du Conseil Municipal y seront conviés.
- 19/06 : Challenge Prévention Routière
- 23/06 : Marché aux puces du TT Rosenau à la plaine sportive
- 29/06 : Fête de la Musique « Rock in the Cage » organisée par la Wery Fighting Academy, en partenariat avec l'OMSCAL « La Roselière »
- 13/07 : Fête Tricolore

Monsieur le Maire signale qu'une séance du Conseil Municipal sera organisée mi juillet.

POINT 9 - DIVERS

Aucune question écrite n'a été envoyée.

Monsieur le Maire revient sur la question posée par M. REIBEL lors de la précédente séance concernant le coût de la réception de nouvel an.



Monsieur le Maire détaille les chiffres synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	2020	2024
Sonorisation	6 985,27 €	6 240,00 €
Réalisation film	7 680,00 €	7 740,00 €
Animation musicale	- €	800,00 €
Cadeaux lauréats	400 €	- €
Traiteur	6 061,76 €	6 274,50 €
	21 127,03 €	21 054,50 €

Monsieur le Maire souligne que le choix de réduire le nombre d'invités et de modifier la formule par rapport à celle de 2020, aura permis de réaliser une économie sur la partie traiteur estimée à 7 903 €, soit 37,5 %.

Quant à la question posée fin janvier par le journaliste, à prestation équivalente, la facture du traiteur basé sur le secteur des 3 Frontières se serait élevée à 10 963,10 € contre 6 274,50 € payés auprès du traiteur de la région mulhousienne, soit une économie de 42,8 %

Madame SIGRIST-LABAS demande s'il est possible d'avoir la liste des entrées et sorties du personnel depuis le début du mandat. Monsieur le Maire lui fait remarquer que l'état du personnel a déjà été fournie l'année dernière à la demande de M. REIBEL, et qu'un point à huis clos consacré au personnel est prévu ce soir.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire remercie les participants et clos la séance ordinaire à 20h59.

